

Conseil des gouverneurs

GOV/INF/2021/26

19 avril 2021

Français
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU

Rapport du Directeur général

1. Le présent rapport du Directeur général adressé au Conseil des gouverneurs et, parallèlement, au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité), porte sur la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) en ce qui concerne ses activités relatives à l'enrichissement. On y trouvera des informations actualisées sur les faits survenus depuis les précédents rapports du Directeur général¹.

Activités relatives à l'enrichissement

2. Comme indiqué précédemment, le 13 avril 2021, l'Iran a informé l'Agence qu'il comptait commencer à produire de l'UF₆ enrichi jusqu'à 60 % en ²³⁵U² à l'installation pilote d'enrichissement de combustible (IPEC) de Natanz³ et le 14 avril 2021, l'Agence a vérifié que l'Iran avait presque terminé les préparatifs pour commencer à alimenter en UF₆ enrichi jusqu'à 5 % en ²³⁵U la cascade de centrifugeuses IR-6 de la ligne 6 de recherche-développement (R-D) pour produire de l'UF₆ enrichi jusqu'à 60 % en ²³⁵U⁴. Les résidus de la cascade de centrifugeuses IR-6 devaient alimenter la cascade de centrifugeuses IR-4 de la ligne 4 de R-D pour produire de l'UF₆ enrichi jusqu'à 20 % en ²³⁵U⁵.

¹ Documents GOV/2021/10, GOV/INF/2021/17, GOV/INF/2021/19, GOV/INF/2021/20, GOV/INF/2021/21, GOV/INF/2021/22, GOV/INF/2021/23 et GOV/INF/2021/24.

² PAGC, Annexe I – Mesures relatives au nucléaire, par. 28.

³ Document GOV/INF/2021/22.

⁴ Document GOV/INF/2021/23.

⁵ En utilisant le mode de production décrit dans le document GOV/INF/2021/22, par. 3, deuxième point.

3. Le 17 avril 2021, l'Agence a vérifié à l'IPEC que l'Iran utilisait un mode de production d'UF₆ enrichi jusqu'à 60 % en ²³⁵U autre que celui en préparation le 14 avril 2021 et décrit au paragraphe 2 ci-dessus. Le 17 avril 2021, l'Agence a aussi vérifié que l'Iran avait commencé à produire de l'UF₆ enrichi jusqu'à 60 % en ²³⁵U en alimentant en UF₆ enrichi jusqu'à 5 % en ²³⁵U simultanément les deux cascades de centrifugeuses IR-4 et IR-6 des lignes de R-D 4 et 6, respectivement⁶. Selon la déclaration faite par l'Iran à l'Agence, l'UF₆ produit à l'IPEC avait un niveau d'enrichissement en ²³⁵U de 55,3 %. L'Agence a prélevé un échantillon de l'UF₆ produit afin d'effectuer une analyse destructive et de vérifier indépendamment le niveau d'enrichissement déclaré par l'Iran. Les résultats de cette analyse seront communiqués par l'Agence en temps voulu.

⁶ En utilisant le mode de production décrit dans le document GOV/INF/2021/22, par. 3, premier point.